

**S.C.P.**  
Eric **PELERIAUX**  
Alexandre **GISCLARD**  
Olivia **BADAROUX-PELERIAUX**  
Huissiers de Justice Associés  
**1 rue St Marc – BP 60180**  
**30012 NIMES Cedex 04**  
Tél : 04.66.21.88.94  
Fax : 04 66 67 74 79

**PREMIERE  
EXPEDITION**

Dossier : 105205

## Procès-verbal Descriptif

### L'an deux mille dix-huit et le treize septembre

#### À la requête du

CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPPEMENT, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 124.821.620 €, inscrite au RCS de PARIS, sous le numéro B 379 502 644 dont le siège social est situé 26-28 rue de Madrid à PARIS (75384) CEDEX 08, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège social.

Venant aux droits, suite à absorption de sa Société fille, le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEEN.

Venant aux droit suite à la fusion par absorption du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEEN par le CREDIT IMMOBILIER DU SUD, la dissolution de ladite société, et la nouvelle dénomination commune : CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE

#### Ayant pour avocat constitué

La SCP GUALBERT RECHE BANULS ayant son siège 1 rue Racine, représentée par Me Christine BANULS Avocat inscrit au Barreau de Nîmes qui se constitue pour lui sur les poursuites aux fins de saisie immobilière devant Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Nîmes

Et élisant en tant que de besoin domicile en notre étude d'huissiers de justice, soussignée.

#### Agissant en vertu

De deux grosses notariées dûment revêtues de la formule exécutoire établie en date du 7 mai 2009 par Maître Philippe ROVERY, notaire associé de la Société civile professionnelle « ROVERY ANASTASY-XIBERRAS » notaires associés, titulaire d'un office notarial à CORNILLON, la Vérune contenant prêt d'un montant de 139.800 € à taux fixe nominal de 5,55 % et un prêt à taux zéro d'un montant de 16.125 €

Faisant suite au commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de la SELARL HARDY-BOSSE PICY-MACQUIN huissier de justice 24 avenue de la Libération 60400 NOYON en date du 13 juin 201/8.

Des articles R321-1 à R321-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires tendant à la description de l'immeuble objet de la présente procédure de saisie-immobilière.

Et d'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Juge de l'Exécution en date du 6 septembre 2018 autorisant la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX à pénétrer dans les lieux pour établir le PV DESCRIPTIF.

### **Procédant à l'encontre de**

**Monsieur Adrien Philippe Joël DONIER**, militaire, de nationalité française, né le 5 novembre 1984 à ORANGE (84100) époux PONTIEUX

Et **Madame Magalie PONTIEUX épouse DONIER**, de nationalité française, née le 19 février 1985 à GRANDE SYNTHÉ (Nord), de nationalité française, Aide à domicile,

Domicilié ensemble 1272 B rue de Picardie 60126 LONGUEIL SAINTE MARIE

Je soussigné, **Alexandre GISCLARD**, Huissier de justice associé de la Société Civile Professionnelle Eric PELERIAUX, Alexandre GISCLARD et Olivia BADAROUX PELERIAUX, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de NIMES, y demeurant 1, rue St Marc.

**Certifie** m'être rendu ce jour treize septembre deux mille dix-huit, à l'adresse suivante 50 route de Barjac 30200 SAINT GERVAIS où étant sur place, je suis accompagné de :

- Monsieur Christophe BERTAGNE, serrurier, EURL ABEILLE SERVICE, dont le siège social est à POULX (30320), rue des Hirondelles,
- Monsieur BONNET Laurent, diagnostiqueur, eurl LOGISERVICE.
- Monsieur TERRANA Nicolas, témoin,
- Monsieur HARDIT Jeff, témoin,

Après avoir frappé sur place, je constate que personne n'est présent.

Le serrurier a procédé à l'ouverture de la porte sans l'endommager. Il n'est pas nécessaire de remplacer le verrou.

Après être entrés, nous découvrons un immeuble occupé.

### **J'ai procédé au procès-verbal descriptif comme suit**

#### **Désignation de l'immeuble**

Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de SAINT-GERVAIS (Gard), route de Barjac, figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

Section D n° 543, lieudit 5110 A route de Barjac, surface 40 ca.

Les biens et droits immobiliers dépendent d'un immeuble en copropriété situé sur le territoire de la commune de SAINT-GERVAIS (Gard), route de Barjac, figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

Section D n° 329, lieudit 5109 A route de Barjac, surface 95 ca.

Ledit immeuble composé d'un bâtiment en forme de L renversé, occupant l'ensemble du terrain. Ce bâtiment est élevé d'un étage sur rez-de-chaussée avec combles aménageables. Il possède une surface sur rue de 6 m 50 environ sur une profondeur moyenne de de 12 m 50.

L'étage n'est accessible que par l'escalier provenant du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré n° 543 le confrontant au Sud-Ouest, appartenant à Monsieur BRUN Raymond et sa sœur Madame LEMMET Paul, née BRUN Aimée.

Lesdits bien et droits immobiliers consistant savoir :

### Lot numéro 2

Au 1<sup>e</sup> étage et combles avec l'accès par l'escalier et le premier étage de la propriété riveraine n° 543 appartenant Monsieur Raymond, Joseph, BRUN, retraité, époux de Madame Aimée Marie-Claire BRUN sans profession, épouse de Monsieur Paul Raymond LEMMET.

Il comprend un appartement à usage d'habitation avec petite entrée desservant une petite chambre et une salle d'eau, une coursive possédant une vue directe sur les celliers du lot n° 1 et desservant un local et une grande chambre, le tout d'une superficie de 65 m<sup>2</sup> et une grande chambre, le tout d'une superficie de 65 m<sup>2</sup> et au-dessus de cette chambre, des combles aménageables de 29 m<sup>2</sup>.

Et les six cent quarante-six/millièmes (640/1.000-èmes) de la propriété du sol et des parties communes.

Tels que lesdits bien existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

### Etat descriptif de division et règlement de copropriété

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de propriété établi aux termes d'un acte reçu par Monsieur SIMON Michel géomètre expert honoraire, expert judiciaire désigné par ordonnance rendue par Madame Brigitte SIBUE, Président du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NIMES, le 31 août 2000, déposé au rang des minutes de Me Jean-Philippe ROUX, notaire associé à VAUVERT le 10 décembre 2001, publié au 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques de NIMES, le 19 décembre 2001, volume 2001P n° 10216.

### Conditions d'occupation

L'immeuble est actuellement occupé par un locataire Monsieur L. KAMEL MIZAR. Il déclare être titulaire d'un bail d'habitation de trois ans mais n'a pu nous le présenter.

Il indique qu'il compte quitter les lieux dans les prochains mois.

### Façades - entrée

L'immeuble est exposé Sud. L'entrée est aux droits de la route de Barjac.



La façade de l'immeuble est ancienne, recouverte d'un crépi vétuste. Je constate des fissurations à droite de la porte d'entrée et à gauche de la fenêtre du rez-de-chaussée. Grandes taches sur la façade.



Toiture en tuile.

Sur la toiture, présence de bâches. Quelques tuiles anciennes déplacées, cassées, double rangée de génoise.

En façade, un collecteur d'eaux pluviales, un ensemble de câbles électriques non protégés.

Deux pissettes sortent du mur au niveau de la terrasse de la tropézienne et s'écoulent directement dans la rue côté sud.

A cet endroit, deux tubes en PVC.

Les cadres des fenêtres sont en mauvais état. La fenêtre du 1<sup>er</sup> étage, le garde-corps est cassé, les volets arrachés, mur de façade endommagé.

Au premier étage, une seconde fenêtre correspondant à la chambre du 1<sup>er</sup> étage. Là aussi le cadre de la fenêtre est endommagé, pierres cassées, fissurées.

Cette chambre est située au-dessus de deux garages qui appartiennent aux voisins.



### Porte d'entrée

En bois, ancienne. Un verrou en partie supérieure. Une clé à gorge au niveau de la poignée. Une poignée fixe. En partie basse, un verrou ancien.

Une boîte aux lettres dans la porte, non normalisée.

Au-dessus de la porte, une petite fenêtre ancienne avec grille.



On accède directement à la cuisine et salle à manger.

### Salle à manger

Juste après la porte d'entrée, on accède à un espace aménagé en salle à manger.



**Sol** : carrelage et plinthes assorties, ordinaire, état d'usage.

**Murs** : blancs, peinture ancienne, tachée.

**Plafond** : blanc, peinture jaunie.

La pièce est ajourée côté sud, par une fenêtre deux vantaux avec deux vitres fixes de part et d'autre, en PVC, double vitrage, vitres intactes mais sales, châssis sales, volet extérieur en PVC à commande électrique qui fonctionne.

Le rebord de la fenêtre extérieure est fissuré.



A gauche en rentrant dans la pièce, tableau électrique, disjoncteur, compteur EDF ancien.

A droite, une prise téléphone.

Prises électriques, boîtiers interrupteurs, boîtiers sales, état d'usage.

Derrière la porte d'entrée, un placard avec porte isoplan, plafond vétuste à l'intérieur, trois étagères. L'ensemble est vétuste avec traces de peinture.

A droite et derrière la porte d'entrée un trou dans le mur.

Mur droit en entrant, une climatisation Split.



## Cuisine

Elle est ouverte sur la salle à manger. Un comptoir de séparation avec un bâti recouvert d'un crépi, peinture salie. Le dessus est en carrelage, état d'usage.



**Sol :** toujours le même carrelage et plinthes

**Murs :** peinture jaunie

**Plafond :** peinture jaunie.

Entre la salle à manger et la cuisine, au plafond, un point lumineux avec quatre spots halogènes.

La pièce est ajourée par une fenêtre châssis alu, double vitrage, vitres intactes.



### **Equipement :**

- Un plan de travail situé derrière le bâti qui fait séparation avec la salle à manger
- Un évier double avec égouttoir, robinetterie mitigeur
- Une plaque de cuisson, trois feux gaz, un feu électrique
- Un four en-dessous, Brandt
- Une hotte aspirante Brandt. En-dessous de la hotte aspirante carrelage mural ordinaire
- Autour, un plan de travail en carrelage
- En sous face de l'escalier est aménagé un plan de travail avec un ensemble disparate de placards et tiroirs.
- Egalement en sous face de l'escalier, un point lumineux et un tableau électrique

A partir du rez-de-chaussée et de la cuisine, une cage d'escalier permet d'accéder au premier étage.

## Escalier

En pierre. Les marches sont recouvertes d'une peinture usée.



- En bas de l'escalier, un petit placard, porte bois, ancienne, avec cinq étagères en bois, l'ensemble est vétuste.
- Une rampe côté gauche en fer forgé.
- Côté droit, le mur ancienne, tachée avec un point lumineux en applique, fil, douille.
- Côté gauche, placo non peint, non terminé.



## Palier 1<sup>er</sup> étage

Le palier distribue, côté gauche, sur un petit escalier de trois marches qui donne accès à la pièce à vivre.



### Salon avec cheminée

**Sol** : carrelage comme au rez-de-chaussée et plinthes. Quelques carreaux cassés, fissurés.

**Murs** : peinture blanche, enduit, crépi, vétuste.

**Plafond** : blanc, dégât des eaux. Boursoufflures, auréoles, humidité, calicot décollé. Un point lumineux avec quatre spots halogènes.

La pièce est ajourée, côté sud, par une fenêtre châssis PVC blanc, double vitrage, vitres intactes avec poignée cassée et volet roulant extérieur à commande électrique, cassé



Prises électriques, boîtiers, interrupteurs, téléphone, télévision, en mauvais état, boîtiers cassés, prises arrachées, prises court circuitées.

Dans cette pièce, une cheminée avec insert, type René Brissac. La vitre de l'insert est brisée.



A partir de ce salon, une porte coulissante en verre donne accès à une cage d'escalier qui donne accès aux combles et à la terrasse tropézienne.

A partir du salon, également, on accède à une première chambre située au 1<sup>er</sup> étage.

### Première chambre, 1<sup>er</sup> étage

**Porte** : bois, post formé, poignée bois, peinture blanche salie. Le cadre de la porte de cette chambre a été ouvert au pied de biche, boiserie brisée.

**Sol** : toujours le même carrelage et plinthes assorties, état d'usage. **Murs** : peinture blanche, enduit, crépi, vétuste.

**Murs** : peinture talochée, marron, état d'usage.

**Plafond** : blanc, peinture état d'usage. Un point lumineux avec quatre spots halogènes.



La pièce est ajourée, côté sud, par une fenêtre, deux vantaux, châssis PVC blanc, double vitrage brisé côté droit, avec poignée cassée. Rebord de la fenêtre extérieure, fissuré. Volet extérieur en PVC à commande électrique qui fonctionne.

En-dessous de la fenêtre un radiateur électrique cassé.

A droite de la fenêtre, en sous face de l'escalier qui donne accès à la chambre du 2<sup>e</sup> étage, est aménagé un placard avec spots halogènes.



Prises électriques, boîtiers, interrupteurs, téléphone, télévision, état d'usage.

Au-dessus de la tête de lit, deux points lumineux en applique.

Derrière la porte, un trou dans le placo.

### WC, Salle de bains et dressing

On y accède par le palier du premier étage, côté droit.

#### WC

Porte : isoplan, poignée bois, peinture vétuste

Sol : toujours le même carrelage, sale. Plinthes recouvertes de peinture grossièrement réalisée.

Murs : recouverts de carrelage mural jusqu'à 1 m de hauteur, grossièrement repeint. Au-dessus peinture blanche, état d'usage.

Plafond : blanc, état d'usage. Un point lumineux, fil, douille, ampoule et VMC

Un WC, chasse d'eau, dossier, double abattant cassé.



#### Salle de bains

Porte : isoplan, poignée bois, cassée, peinture salie

Sol : toujours le même carrelage et plinthes assorties, sales.

Murs : recouverts de carrelage mural jusqu'à 2 m de hauteur, couleur bleue, état d'usage. Au-dessus peinture blanche, état d'usage.

Plafond : blanc, état d'usage. Un point lumineux, fil, douille, ampoule et une VMC.

Equipement :

- Côté droit, en entrant, au mur est fixé un radiateur sèche serviettes qui fonctionne

- Au fond de la pièce une baignoire, ancienne, vétuste, en mauvais état. Elle a été remastiquée.  
Robinetterie mitigeur, flexible de douche, pommeau de douche, encrassés, entartrés.  
Joints autour de la baignoire, en mauvais état.
- Un meuble ancien avec deux vasques, plan de travail en marbre, l'ensemble est vétuste
- Grand miroir et quatre points lumineux avec ampoules.
- En dessous des deux vasques, un ensemble de placards et de tiroirs en PVC.



### Cellier

Porte : isoplan, poignée bois, cassée.

Sol : carrelage et plinthes assorties. Deux carreaux sont cassés.

Murs : peinture blanche, état d'usage

Plafond : blanc, état d'usage. Un point lumineux, fil, douille, ampoule.

Dans le fond de la pièce un plan de travail recouvert de carrelage avec crédence en carrelage également.

A cet endroit sont installées les machines.



La pièce est équipée d'un fenestron avec verre dépoli qui permet de laisser rentrer la lumière mais il ne donne aucune vue sur la pièce voisine qui est un deuxième cellier.

La pièce est donc équipée d'une porte de communication qui donne sur un second cellier.

### Deuxième cellier

Ce second cellier est situé au-dessus du garage appartenant aux voisins.

**Sol :** carrelage ancien

**Murs :** en pierre

**Plafond :** toiture apparente avec plaque support tuiles. Il manque des tuiles.

Autour de ce deuxième cellier se trouve un mur en brique non couvert avec en-dessous, le garage du voisin.



### Chambre 2<sup>e</sup> étage

**Porte :**

**Sol :**

**Murs :**

**Plafond :**

La pièce est ajourée par une porte-fenêtre châssis bois, ancien, simple vitrage, vitres intactes.

### Escalier - Chambre 2<sup>e</sup> étage

Par le salon au premier étage, un escalier permet d'accéder à une chambre au 2<sup>e</sup> étage.

**Marches en bois,** état d'usage.

Murs : blancs, tachés.



Sol : parquet, état d'usage

Murs et plafond : blancs, état d'usage.



La pièce est ajourée par un fenestron, châssis PVC blanc, double vitrage, vitre intacte qui donne sur le côté sud.

Prises électriques, boîtiers et interrupteurs et téléphone, état d'usage. Un radiateur électrique, état d'usage.

Côté nord, grande fenêtre en PVC, double vitrage, vitre intacte qui donne une vue sur le 2<sup>e</sup> cellier et le garage du voisin.



### Les combles

Ils sont accessibles par le salon.

Porte : coulissante en verre

Un simple escalier en bois permet d'accéder au 2<sup>e</sup> étage où sont situées les combles.

Dans cette cage d'escalier, une climatisation Split. Côté droit, un placard peint. Côté gauche, une rampe en bois avec placard du salon non terminé.



Les combles sont en cours de travaux.

Sol : une dalle

Murs : en pierre, anciens, d'époque

Plafond : toiture apparente avec poutres en bois. Plaques supports tuile.



La pièce est ajourée, côté Est par un fenestron, châssis PVC, double vitrage et côté sud par une fenêtre horizontale, châssis PVC en cours de pose, double vitrage, vitre intacte.



Une porte en PVC en cours de pose permet d'accéder à une terrasse tropézienne exposée sud.

La terrasse est en travaux. De là on a une vue sur la toiture qui est en mauvais état, toiture ancienne, tuiles déplacées, cassées.



Une cheminée, une antenne râteau.

De l'enduit a commencé à être posé sur le mur droit de la tropézienne, travaux non terminés.



A droite de l'escalier qui permet d'accéder à ces combles, se trouve un deuxième passage qui donne accès à un deuxième comble où est installé le cumulus.



### Annexes

- Copie requête et ordonnance de M. le Juge de l'Exécution en date du 6 septembre 2018
- Copie de la feuille comportant les signatures des personnes présentes sur place
- Rapport diagnostics établi par LOGISERVICE

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Alexandre GISCLARD

### Coût de l'Acte

Honoraires article 16-1 <sup>al2</sup>	220.94
Forfait 3 h supp Frais de déplacement article 18	450.00 7.67
<b>Total hors taxes</b>	<b>678.61</b>
TVA à 20 %	135.72
Taxe forfaitaire article 20	14,89
<b>TOTAL</b>	<b>829.22</b>



REFERENCE A RAPPELER :

Affaire : CIFD

cl DONIER

Nos réfs : /AG/TLC 105.205

ASSISTANCE DES PERSONNES PREVUES A L'ARTICLE L 142-1 DU CPCE

PROCEDURE : Procès Verbal Descriptif - SAISIE IMMOBILIERE -

DATE et ADRESSE : 13 Septembre 2018 50 Route de BARJAC  
30200 S<sup>r</sup> GERVAIS

NOM

PRENOM

QUALITE

SIGNATURE

EURL ABEILLE SERVICE

Christophe BERTAGNE

SERRURIER

TORRANA

Nicolas

TEMOIN

HARDIT

Jff

TEMOIN



Me A. GISCLARD

S.C.P Eric PELERIAUX  
Alexandre GISCLARD  
OLIVIA BADAROUX - PELERIAUX  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
1 RUE SAINT-MARC BP 60180  
30012 N I M E S CEDEX 04  
FR6140031 00001 0000169238D 58  
TEL 04.66.21.88.94  
FAX 04.66.67.74.79  
N° TVA INTER FR27384104485

18/22

**REQUETE COPIE**

AFIN D'ETRE AUTORISE PAR LE JUGE DE L'EXECUTION A PENETRER  
DANS LES LIEUX POUR PRATIQUER UNE DESCRIPTION  
- SAISIE IMMOBILIERE -

Article n° 250 du Décret du 31.07.1992

Réf: 105205/AD/481

à Monsieur le JUGE DE L'EXECUTION

TGI de Nîmes  
Arrivé le

~ 7 SEP. 2018

Juge de l'Exécution

**LE CREANCIER :**

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 124 821 620 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 379 502 644 dont le siège social est situé 26-28 Rue de Madrid à PARIS (75384) cedex 08, agissant poursuites et diligences de son Président du conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège social

Venant aux droits, suite à absorption de sa Société fille, le Crédit Immobilier de France Méditerranée

Venant aux droits suite à la fusion par absorption du Crédit Immobilier de France Méditerranée par le Crédit Immobilier de France Sud, la dissolution de ladite société, et la nouvelle dénomination commune : Crédit Immobilier de France Méditerranée en date du 15 décembre 2009.

**Ayant pour mandataire :**

*La Société Civile Professionnelle, Eric PELERIAUX Alexandre GISCLARD Olivia BADAROUX PELERIAUX titulaire d'un office d'Huissier de Justice, à la résidence de NIMES 1 rue Saint Marc, par l'un d'eux soussigné;*

**A L'HONNEUR DE VOUS FAIRE CONNAÎTRE qu'il est créancier de :**

Madame **DONIER Magalie** née **PONTIEUX**  
50 ROUTE DE BARJAC  
30200 SAINT GERVAIS

Monsieur **DONIER Adrien Philippe Joël**  
50 ROUTE DE BARJAC  
30200 SAINT GERVAIS

Suivant une grosse notariée dûment revêtue de la formule exécutoire établie en date du 7 mai 2009 par Maître Philippe ROVERY, notaire de la société civile professionnelle "Philippe ROVERY et Bénédicte ANASTASY-XIBERRAS, notaires associés" titulaire d'un office notarial à CORNILLON (Gard), La Vérune, la requérante a fait signifier un commandement de payer valant saisie immobilière au requis.

Ledit commandement a mis sous main de justice un bien immobilier situé :

## DESIGNATION

1/ Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de SAINT-SERVAIS (Gard), route de Barjac et figurant au cadastre rénové de la dite commune sous les relations suivantes :

Section	N°	Contenance	Surface
D	543	5110A route de Barjac	00ha 00a 40ca

2/ Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble en copropriété sise sur le territoire de la commune de SAINT-SERVAIS (Gard), route de Barjac et figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

Section	N°	Contenance	Surface
D	329	5109 route de Barjac	00ha 00a 95ca

Ledit immeuble composé d'un bâtiment en forme de « L » renversé occupant l'ensemble du terrain. Ce bâtiment est élevé d'un étage sur rez-de-chaussée avec combles aménageables. Il possède une façade sur rue de 6m50 environ sur une profondeur moyenne de 12m50 environ.

L'étage n'est accessible que par l'escalier provenant du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré numéro 543 le confrontant, au Sud-Ouest appartenant à Monsieur BRUN Raymond et sa sœur Madame LEMMET Paul, née BRUN Aimée.

Lesdits biens et droits immobiliers consistent à savoir :

### Lot numéro deux (2) :

Au premier étage et combles avec accès par l'escalier et le premier étage de la propriété riveraine numéro 543 appartenant à Monsieur Raymond Joseph BRUN, retraité, époux de Madame Marcelle Félicie MOULIN, demeurant à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (34230), Quartier Colombis 1, chemin de la Gardine, et à Madame Aimée Marie Claire BRUN, sans profession, épouse de Monsieur Paul Raymond LEMMET, demeurant à BOLLÈNE (34500), route de Saint Arles.

Il comprend un appartement à usage d'habitation avec petite entrée desservant une petite chambre et une salle d'eau, une coursière possédant une vue directe sur les toitures du lot numéro 1 et desservant un local et une grande chambre le tout d'une superficie de 85m<sup>2</sup> et au-dessus de cette chambre des combles aménageables de 29m<sup>2</sup>.

Et les dix cent quarante six millièmes (646/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes.

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

Sur place, il a été impossible de savoir si les lieux étaient actuellement occupés par un locataire.

La boîte aux lettres a été démontée, et personne n'a pu être rencontré sur place.

Aucun nom ne figure nulle part.

Cependant, les services de la mairie nous ont confirmé que le bien serait actuellement habité sans pouvoir nous donner davantage de précisions.

En conséquence, nous sommes là dans une impasse.

En effet, l'urgence de cette procédure résulte dans le fait que l'assignation devant le Juge de l'exécution prévue par l'article R322-4 du Code des procédures civiles d'exécution doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la publication du commandement de payer valant saisie immobilière et qu'il convient de dresser le procès-verbal de description avant cette date.

Qu'en l'occurrence, le commandement de payer a été signifié puis publié.

Qu'en l'état, l'huissier de justice doit impérativement procéder à la description du bien avant l'expiration des délais de procédure.

Ainsi, pris par les délais de procédure, l'autorisation de pénétrer chez le locataire est indispensable pour pouvoir poursuivre cette procédure de saisie immobilière.

En conséquence, la situation laisse à penser que le procès-verbal de description prévu par l'article R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution ne pourra se faire qu'avec votre autorisation de pénétrer dans les lieux.

La requérante sollicite donc, par la présente requête, l'autorisation de pénétrer dans l'immeuble situé :

**DESIGNATION**

1/ Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de SAINT-GERVAIS (Gard), route de Barjac et figurant au cadastre rénové de la dite commune sous les relations suivantes :

Section	N°	Contenance	Surface
D	543	5110A route de Barjac	00ha 00a 40ca

2/ les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble en copropriété sis sur le territoire de la commune de SAINT-GERVAIS (Gard), route de Barjac et figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

Section	N°	Contenance	Surface
D	529	510B route de Barjac	00ha 00a 95ca

Ledit immeuble composé d'un bâtiment en forme de « L » renversé occupant l'ensemble du terrain. Ce bâtiment est élevé d'un étage sur rez-de-chaussée avec combles aménagés. Il possède une façade sur rue de 8m99 environ sur une profondeur moyenne de 12m50 environ.

L'étage n'est accessible que par l'escalier provenant du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré numéro 543 le confrontant au Sud-Ouest appartenant à Monsieur BRUN Raymond et sa sœur Madame LEMMET Paul, née BRUN Aimée.

Lesdits biens et droits immobiliers consistent savoir :

Lot numéro deux (2) :

Au premier étage et combles avec accès par l'escalier et le premier étage de la propriété riveraine numéro 543 appartenant à Monsieur Raymond Joseph BRUN, retraité, époux de Madame Marcelle FÉLICE MOULIN, demeurant à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (34230), Quartier Colombis 1, chemin de la Gardine, et à Madame Aimée Marie Claire BRUN, sans profession, épouse de Monsieur Paul Raymond LEMMET, demeurant à BOLLÈNE (34500), route de Saint Arès.

Il comprend un appartement à usage d'habitation avec petite entrée desservant une petite chambre et une salle d'eau, une courive possédant une vue directe sur les collines du lot numéro 1 et desservant un local et une grande chambre le tout d'une superficie de 85m<sup>2</sup> et au-dessus de cette chambre des combles aménagés de 29m<sup>2</sup>.

Et les six cent quarante six millièmes (646/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes.

Tous que lesdits biens existant, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

Potentiellement occupé par des tiers à la procédure, afin de dresser ledit procès-verbal de description conformément aux dispositions de l'article L322-2 in fine du Code des Procédures Civiles d'exécution

Le requérant, bien que dispensé d'une autorisation préalable pour diligenter cette description lorsqu'il s'agit du logement du débiteur, requiert votre autorisation pour pénétrer dans les lieux potentiellement occupé par des tiers à la procédure, accompagné d'un serrurier et de la Force Publique, le cas échéant.

Et vous ferez justice  
Profond respect

Fait à NIMES, le 6 septembre 2018

CÔUT DE LA FORMALITÉ :	
Emolument.....	107,26
TVA à 20,00.....	21,45
Montant TTC.....	128,71

Pièce jointe :

- COMMANDEMENT DE PAYER VALANT  
SAISIE IMMOBILIERE



Re: 18/22

# ORDONNANCE

Nous, Clair GHERA,

JUGE DE L'EXECUTION de TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE PALAIS DE JUSTICE 30000 NIMES

- ✓ Vu les dispositions des articles R322-1, L142-1 et R322-3 du code des procédures civiles d'exécution
- ✓ Vu la requête qui précède et les motifs exposés,
- ✓ Vu les pièces produites à l'appui de la demande,

AUTORISONS la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX PELERIAUX, Huissiers de Justice à NIMES (30), à pénétrer dans l'immeuble situé :

### DESIGNATION

1/ Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de SAINT-GERVAIS (Gard), route de Barjac et figurant au cadastre rénové de la dite commune sous les relations suivantes :

Section	N°	Contenance	Surface
D	543	5110A route de Barjac	00ha 00a 40ca

2/ les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble en copropriété sise sur le territoire de la commune de SAINT-GERVAIS (Gard), route de Barjac et figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

Section	N°	Contenance	Surface
D	12W	510A route de Barjac	00ha 00a 05ca

Ledit immeuble composé d'un bâtiment en forme de « L » renversé occupant l'ensemble du terrain. Ce bâtiment est élevé d'un étage sur rez-de-chaussée avec combles aménageables. Il possède une façade sur rue de 6m50 environ sur une profondeur moyenne de 12m50 environ.

L'étage n'est accessible que par l'escalier provenant du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré numéro 543 le confrontant au Sud-Ouest appartenant à Monsieur BRUN Raymond et sa sœur Madame LEMMET Paul, née BRUN Aimée.

Lesdits biens et droits immobiliers consistent avoir :

#### Lot numéro deux (2) :

Au premier étage et combles avec accès par l'escalier et le premier étage de la propriété riveraine numéro 543 appartenant à Monsieur Raymond Joseph BRUN, retraité, époux de Madame Marcella Félicie MOULIN, demeurant à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (84200), Quartier Colombis 1, chemin de la Gardine, et à Madame Aimée Marie Claire BRUN, sans profession, épouse de Monsieur Paul Raymond LEMMET, demeurant à BOLLENG (84500), route de Saint Arias.

Il comprend un appartement à usage d'habitation avec petite entrée desservant une petite chambre et une salle d'eau, une coursive possédant une vue directe sur les toitures du lot numéro 1 et desservant un local et une grande chambre le tout d'une superficie de 85m2 et au-dessus de cette chambre des combles aménageables de 29m2.

Et les six cent quarante six mille dix (646/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes.

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportant avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

Même en cas d'occupation par d'éventuels locataires, afin de dresser le procès-verbal de description des lieux conformément aux dispositions de l'article L322-2 in fine du Code des Procédures Civiles d'exécution, et si besoin accompagné d'un serrurier, de témoin, et de la Force Publique.

En conséquence, la République Française mande et ordonne à tous huissiers de justice sur ce requis de maître le présent jugement, le présent et aux Procureurs Généraux et aux Procureurs République près les Tribunaux de Grande Instance d'y tenir la main. A tous Commandants et Officiers de la Force Publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

Fait en notre cabinet à NIMES le 6/9/18

Nîmes, le 13 SEP. 2018

Le Greffier en chef



# **FACADES**



PHOTOGRAPHED BY  
NIMES (30)  
Le O. B. 100

**ENTREE**  
**SALLE A MANGER**  
**RDC**



MELEA  
BOISSIERE  
Me O. BONDAROUX PELERVAUX  
NIMES (GARD)  
ES



Me O. BADARU JK PELEBANG

# **CUISINE RDC**



**CAGE ESCALIER  
VERS 1<sup>ER</sup> ETAGE**

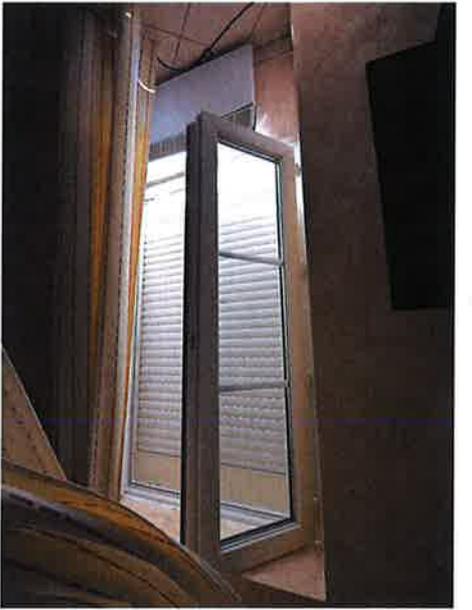


**SALON AVEC CHEMINEE**  
**1<sup>ER</sup> ETAGE**





# **CHAMBRE 1<sup>ER</sup> ETAGE**



PHOTOGRAPHED BY [unreadable]



3/10/19 10:15

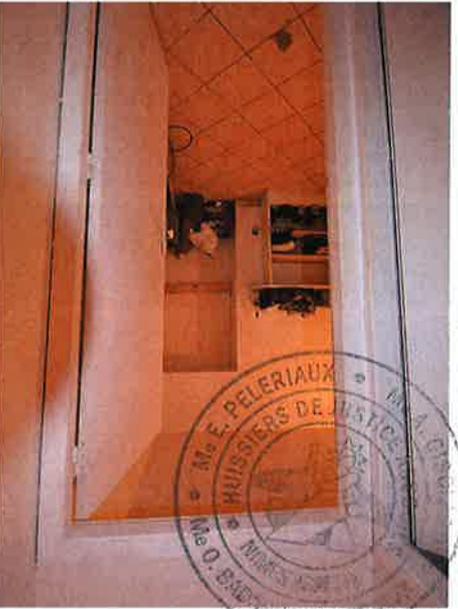
**WC 1<sup>ER</sup> ETAGE**



**SALLE DE BAINS**  
**1<sup>ER</sup> ETAGE**



**CELLIER**  
**1<sup>ER</sup> ETAGE**





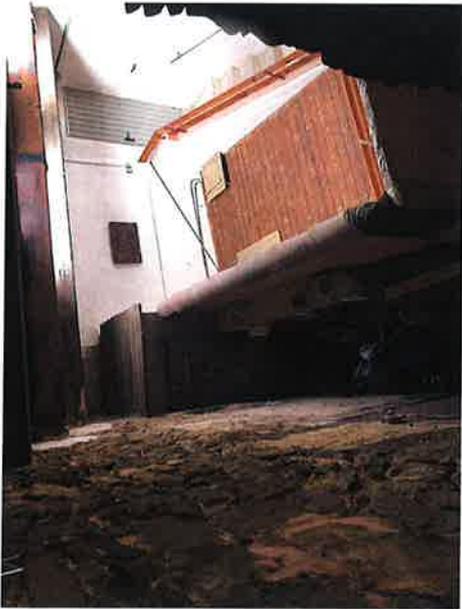
**CELLIER**  
**2eme ETAGE**



**2e CHAMBRE**  
**2<sup>e</sup> ETAGE**  
**AVEC VUE SUR LE CELLIER 2**

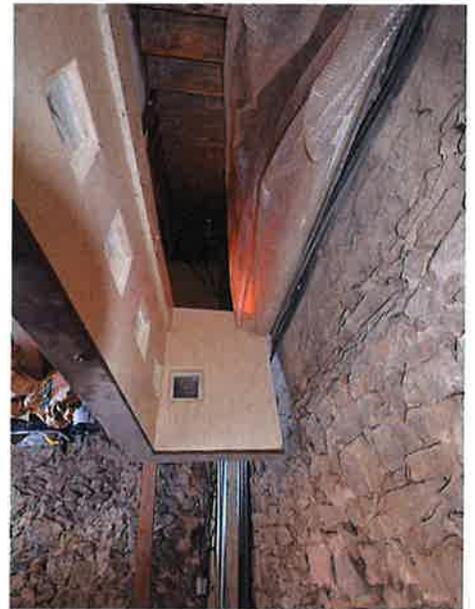


BADARI PELEHIN



WIPES (SMA) ...  
Dr. O. BADAROUX PELETERIC

**COMBLES**  
**2<sup>e</sup> ETAGE**  
**AVEC TERRASSE TROPEZIENNE**



PELLENI  
INGENIEURS DEUSTRIE  
M.D. BADAROUX PELLENI

